



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

vaccinations

Question écrite n° 64691

Texte de la question

M. Pierre-André Wiltzer appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les problèmes que soulève le principe de la vaccination obligatoire, réaffirmé par les dispositions de l'ordonnance du 15 juin 2000 aggravant les sanctions encourues par les contrevenants. Depuis un certain temps se développe dans l'opinion publique, et au sein même de la communauté scientifique, une interrogation sur l'efficacité de la vaccination et sur les risques que pourraient présenter certains vaccins. Certains pays, comme la Grande-Bretagne, ont retiré certains vaccins du marché et le programme de lutte contre la tuberculose proposé par l'organisation mondiale de la santé remet en cause le principe du vaccin. Il lui demande si, compte tenu de ces interrogations et de ces divergences, et à la lumière des récentes affaires du sang contaminé, de la vache folle et de l'amiante, le Gouvernement ne jugerait pas prudent d'engager une réflexion sur l'intérêt sanitaire du maintien de la vaccination systématique de nos jours.

Données clés

Auteur : [M. Pierre-André Wiltzer](#)

Circonscription : Essonne (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64691

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juillet 2001, page 4357